



Fin periode essai suite menace ancien employeur

Par **LAMBERTDALI**, le **09/12/2008** à **20:52**

j'ai démissionné d'un poste CDI de salarié (co-responsable de magasin de meubles), en effectuant 1 semaine de préavis (sans avoir trouvé d'arrangement avec mon employeur) car mon nouvel employeur me demandait de me libérer rapidement. J'ai commencé mon nouvel emploi de directrice de magasin en tant que cadre. Au bout d'une semaine, ces derniers ont mis fin à ma période d'essai car mon ancien employeur leur a envoyé un RAR pour leur signifier qu'ils étaient dans l'illégalité (double emploi et concurrent). Je n'arrive pas à avoir la copie de cette lettre mais que puis-je faire contre l'un et l'autre ?

L'inspection du travail me dit

1) que le 1er employeur est dans l'illégalité car je n'ai pas de clause de non concurrence, il n'a pas le droit d'envoyer ce type de courrier

2) que le 2e employeur est fautif d'un licenciement abusif (1 semaine de période d'essai n'est pas suffisante) surtout que ma première semaine s'est déroulée sur un salon, et non à mon poste.

Je ne sais que faire en sachant que je suis dans une situation financière catastrophique

Par **Visiteur**, le **10/12/2008** à **12:59**

vous ne savez pas que faire ?

et si vous aviez commencé votre message par un bonjour et pourquoi pas le finir par un merci !

Par **LAMBERTDALI**, le **10/12/2008 à 14:31**

Bonjour et tout d'abord désolée pour ce message assez brut, je m'en excuse
Dès lors, je vous remercie d'avance pour votre aide

Par **Visiteur**, le **10/12/2008 à 15:33**

re

en premier lieu votre contrat de travail que vous avez signé, comportait-il l'article :
être libre de tout engagement ????

Par **LAMBERTDALI**, le **11/12/2008 à 09:58**

bonjour
oui mon nouveau contrat stipulait que je devais être libre de tout engagement.

Par **Visiteur**, le **11/12/2008 à 10:16**

re

rien ne prouve de l'envoi du recommandé. votre nouveau employeur pourra toujours dire qu'il a contacté l'ancien (c'est courant) et que celui ci lui a signalé que vous faisiez toujours partie de l'effectif.

avez vous dit à l'inspection du travail que vous n'aviez pas effectué votre préavis ? car je doute qu'il vous réponde ceci....

pour l'instant, vous pouvez être considéré en abandon de poste par votre premier employeur !
et donc non libre de travailler ailleurs.

[fluo]Je ne sais que faire en sachant que je suis dans une situation financière catastrophique[/fluo]

disons que vous vous êtes mis vous même dans l'illégalité ? vous avez même signé une clause disant que vous étiez libre de tout engagement.

vous avez du recevoir une attestation assedic ! qu'indique t'elle comme motif de rupture ?

Par **LAMBERTDALI**, le **11/12/2008 à 12:21**

merci de votre réponse rapide

1) effectivement, rien ne prouve de l'envoi du RAR. Néanmoins, mon nouvel employeur connaissait la situation de préavis non effectué. J'ai joué la transparence. Il savaient que mon ancien employeur pouvait me réclamer des dommages et intérêts. Ils avaient besoin de moi rapidement et donc, je me suis "libérée", pour leur rendre service.

2) l'inspection du travail connaissait la situation et pour eux, je pouvais ne pas faire la totalité de mon préavis (en sachant que je risquais une réclamation de préavis du à mon ancien employeur et c'est tout). Ils m'ont indiqué que je suis par exemple en **droit de cumuler deux emplois** (à condition de respecter un certain nombre d'heures).

J'étais allée les voir avant même de donner ma démission afin de faire les choses correctement...

Pour l'inspection du travail, la lettre envoyée à mon nouvel employeur est même illicite (à condition que j'en récupère la copie...)

3) j'attends d'un jour à l'autre mon attestation assedic pour vous indiquer le motif de licenciement.

Aujourd'hui, je dois envoyer un courrier à mon ancien employeur pour qu'ils mettent à disposition les papiers de fin de contrat (mon préavis s'est terminé le 29 nov et je n'ai pas de nouvelles).

Le pire dans l'histoire est que j'ai voulu faire les choses dans la "légalité" mais que cela se retourne contre moi, alors que l'inspection du travail ne m'avait pas indiqué tout ces risques. Officieusement, mon nouvel employeur a eu peur et leur avocat leur ont conseillé de se séparer de moi, par peur de représailles (mon ancien employeur a beaucoup de "pouvoir" dans mon milieu professionnel). Ils m'ont clairement dit que tout ceci est politique!!!!

Merci toutefois de votre aide et à moins que vous y voyiez une faille, je crois bien que je n'ai aucun recours.

Paraît il même que je ne toucherai pas le chômage!!!!

bien cordialement

Par **Visiteur**, le **11/12/2008 à 12:50**

je pense bien que vous avez voulu faire les "choses" dans les règles.

[fluo]l'inspection du travail connaissait la situation et pour eux, je pouvais ne pas faire la totalité de mon préavis (en sachant que je risquais une réclamation de préavis du à mon ancien employeur et c'est tout). Ils m'ont indiqué que je suis par exemple en droit de cumuler deux emplois (à condition de respecter un certain nombre d'heures).

n'importe quoi... vous pouvez cumuler deux emplois à condition d'être dans les règles... je n'arrive pas à comprendre comment des "incapables" peuvent travailler à l'inspection du travail, car ce n'est pas la première fois que je vois des incohérences avec eux.

Pour l'inspection du travail, la lettre envoyée à mon nouvel employeur est même illicite (à condition que j'en récupère la copie...) [/fluo]

là ils vous prennent pour un pingouin ? comment pouvez vous récupérer copie de cette lettre ?

pour le chômage je ne sais pas... il va falloir voir les attestations assedics : motif et date surtout....

désolée pour vous.... on attend donc les attestations... et arrêtez avec l'inspection du travail... essayez de voir un syndicat pour voir ce qu'il en pense....

amicalement.

Par **LAMBERTDALI**, le **11/12/2008** à **14:07**

encore merci

et justement ce matin, je suis allée voir un syndicat.

Je me suis faite "assassinée"... rien à faire.

Et il est vrai qu'objectivement, mon ex employeur a défendu ses intérêts, ce que je comprends, et que c'est moi qui suis en tort, en partant sans faire la totalité du préavis. Personnellement, pour moi, c'est une injustice mais personne ne prendra en compte le caractère équivoque de tous ces mauvais conseils, et le fait que mon ex employeur a fait cela uniquement pour me nuire (ce qu'il m'avait promis en tête à tête le jour où j'ai essayé de négocier mon préavis)

En tous les cas mille merci de votre regard objectif et vos réponses. Je vous tiendrai au courant de la suite si vous le voulez bien.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **11/12/2008** à **14:14**

re

je m'en doutais..... et je râle derrière mon ordi... car travailler à l'inspection du travail et se "foutre" de la "gueule" des gens, ça m'horripile...

par contre vous ont t'il parlé du chômage ? c'est vrai qu'on n'a pas encore les attestations

amicalement et je vous souhaite de trouver rapidement un nouvel emploi...